

CONSEIL ARCHITECTURAL AUX PARTICULIERS

« un architecte-conseiller gratuitement
à votre disposition ... »

Propriétaires, vous souhaitez **construire, agrandir ou réhabiliter** votre habitation.

Vous pouvez bénéficier de l'aide **gratuite** d'un **architecte-conseiller** du CAUE de l'Ain, organisme départemental créé par la loi sur l'architecture de 1977.

Les architectes-conseillers du CAUE peuvent **vous aider à alimenter votre réflexion, en vous aiguillant ou en vous aidant à redéfinir vos attentes.**

Avant d'engager les formalités administratives comme le dépôt d'un permis de construire ou la déclaration préalable de travaux, **demandez le conseil d'un architecte du CAUE** en vous inscrivant sur notre site internet www.caue01.org



01
Ain
caue

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement de l'Ain

Plus d'informations :

www.caue01.org

04 74 21 11 31

contact@caue-ain.com

AIN⁰¹
le Département

